Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213502180-20260605-D2026053-DE

Département
ILLE ET VILAINE
Commune
LE PETIT FOUGERAY

N°2026053

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Petit Fougeray, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christophe BRULLÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

Présents : M. BRULLÉ, M. MOREL, Mme CHANCEREL, M. LETORT, Mme GEORGE, M. MORIN, Mme BARBÉ, Mme BOUGOT, M. IMBERT, M. GANDELIN, Mme THOMAS, M. LOUIS, M. GAILLARD, Mme ROUXEL.

Absente : Mme GRANNEC (excusée).

Pouvoir : Mme Marie-Laurence GRANNEC à Mme Anne BARBÉ.

Secrétaire : M. Olivier LETORT.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention d'occupation du domaine public a été signée avec M. BARBOT, boulanger au Sel de Bretagne. Cette convention porte sur l'occupation d'une emprise délimitée du parking de l'école pour l'installation d'un distributeur automatique de pain.

Cette convention est arrivée à échéance le 28/02/2026, il convient de la renouveler et de fixer le montant de la redevance annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'un distributeur automatique de pain sur le parking de l'école,
- fixe la redevance d'occupation du domaine public à 20 € par mois, soit 240 € annuel.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Ch. BRULLÉ.

MAIRIE de LE PETIT-FOUGERAY
35320